

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Ariane Wisard-Blum*

*Date de dépôt : 15 novembre 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **Education routière...mais que fait-on à l'école?**

Les accidents de la route sont devenus l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes. Chaque jour, mille jeunes de moins de 25 ans sont tués sur les routes dans le monde. Plusieurs dizaines milliers sont gravement blessés, dont un tiers restera handicapé à vie.

Selon l'OMS, les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 19 ans, la deuxième pour les jeunes hommes de 20 à 24 ans et les enfants de 10 à 14 ans et la troisième cause de mortalité pour les enfants de 5 à 9 ans.

Persuadée que l'éducation et l'information font partie intégrante de la prévention, le 18 mars 2005, je déposais l'IUE 181 concernant l'éducation routière dans les écoles genevoises. En effet, à l'époque, l'article 20 de la LIP n'était malheureusement pas respecté, puisque quelques milliers d'élèves n'avaient pas reçu les cours d'éducation routière durant les années scolaires 2002-2003 et 2003-2004. Parallèlement, le nombre de policiers affectés à cette tâche était passé de 14 à 11.

LIP Art. 20⁽⁴⁷⁾ Education routière

¹ *L'éducation routière est obligatoire dans tous les degrés de l'enseignement primaire et secondaire.*

² *A cet effet, le département peut solliciter des collaborations diverses, notamment celles des autorités municipales, cantonales et fédérales, des associations d'usagers de la route et des associations de parents*

Soucieuse que tout soit mis en œuvre pour lutter contre ce fléau, qui touche trop de jeunes, je me permets de revenir sur ma question :

Pour les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007, combien d'élèves et de classes, par ordre d'enseignement, n'ont pas pu bénéficier de cours d'éducation routière et qui dispense les cours d'éducation routière dans les écoles?